

INFORMATIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016

N.B. : Toutes les informations nouvelles pour cette rentrée sont reprises en rouge dans ce document.

- **Présentation du personnel communal en lien direct avec l'école :**

Viviane Lamarche ATSEM, assistante au personnel enseignant des maternelles pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène et l'animation des plus jeunes, en charge de la garderie.

Véronique ROQUART, Barbara Bruzeau et Christine Carreto en charge des traversées de route, garderie, cantine et du maintien des locaux de la commune dans un parfait état de propreté.

Emmanuelle D'India et Marie Rose Guigon, secrétaires de mairie sont les interlocutrices pour la facturation de la cantine, garderie et périscolaire.

- **Documents administratifs :**

Il est demandé de retourner au plus tôt les divers documents (fiches de renseignements, fiche d'urgence, **ainsi que le règlement cantine et garderie 2016/2017 daté et signé par famille**) qui ont été transmis par les enfants via le cahier de correspondance.

- **Garderie - Périscolaire :**

Horaires 7h30 – 8h20, 13h30 – 14h20, 16h30 – 18h00.

L'inscription se fait uniquement par le biais du site internet jusqu'à 7h20 pour la garderie du matin et jusqu'à 8h15 pour le périscolaire de 13h30/14h20 qui sera facturé 1,7 euros si votre enfant ne déjeune pas à la cantine, ainsi que pour la garderie de fin d'après midi. Vous pouvez inscrire vos enfants sur une plage d'un mois environ et les modifications peuvent se faire jusqu'au matin même : jusqu'à 7h20 pour la garderie du matin et jusqu'à 8h15 pour celles de l'après midi.

Si l'enfant n'a pas été inscrit à la garderie dans le délai imparti et qu'il y est placé, 10 euros par enfant seront facturés aux parents en plus du coût de la garderie.

Quelle que soit la durée de présence de l'enfant, le tarif est identique depuis 2008 soit 1€70. En cas de retard, à 16h30, l'enfant sera placé en garderie. La personne responsable appelle sur les numéros de téléphone fournis dans la fiche de renseignements. Si à 18h00 malgré les différentes tentatives nous ne sommes pas arrivés à joindre quelqu'un de la fiche d'urgence, les enfants pourront être pris en charge par la gendarmerie. **Pour cette année encore**, 30€ seront facturés à la famille par enfant et par heure commencée. Sur la base du volontariat, à la demande de parents au personnel en charge de la garderie, l'enfant peut s'avancer sur ses « devoirs ». Le personnel communal ne pourra être tenu responsable du résultat, il appartient aux parents de vérifier le travail de leur enfant. **Depuis la rentrée 2014**, le goûter du soir est inclus dans le tarif.

- **Cantine :**

L'inscription à la cantine ainsi que les modifications ou annulations se font par le biais du site internet, jusqu'à 8h15 chaque matin sachant que vous avez la possibilité de planifier ces inscriptions sur une plage d'environ un mois.

Le déplacement des élèves jusqu'au foyer « Yves de Mouxy » s'effectue sous la surveillance du personnel communal dès 11h45 pour le départ à la cantine et dès 14h20 pour le retour les lundis, mardis, jeudis et vendredis après la garderie de l'après midi faite au foyer rural. Concernant les maternels faisant la sieste, le départ du foyer se fait à 13h15 pour une arrivée à 13h30 à l'école, sous la surveillance du personnel communal.

Dans chaque repas, un produit bio est servi (entrée ou plat principal).

Le tarif reste identique depuis 2008 soit 5€ et intègre le temps périscolaire de début d'après midi. Pendant les trajets école – foyer, les parapluies avec baleines sécurisées (petites boules au bout des baleines) sont autorisés uniquement pour les élèves de CE2-CM1-CM2 sous le contrôle de Véronique et Barbara. Si elles jugent que l'enfant se comporte dangereusement avec son parapluie, elles pourront l'en interdire. En cas d'oubli d'inscription de votre enfant, 2 repas vous seront facturés (1+1 en pénalité) et un repas de "Substitution froid" sera servi à votre enfant. La cantine est gérée à 100% par la Mairie. En cas d'interrogations ou de remarques les parents sont invités à se rapprocher du personnel communal, du secrétariat de la Mairie ou des élus, les enseignantes n'étant pas concernées par la gestion de la cantine.

- **Traversée de route :**

Depuis 2006, une aide à la traversée a été mise en place. Les agents de traversée, ont été formés à cette mission, il est demandé de les écouter et de suivre leurs instructions. Ce service a été mis en place, avant tout, pour la sécurité des enfants, celle des adultes pouvant les accompagner et pour transmettre aux enfants de bonnes habitudes. Monsieur le Maire remercie et félicite toutes celles et ceux qui respectent le travail des agents et qui lorsqu'ils doivent s'entretenir avec les agents, le font en dehors de ce moment de traversée important en terme de sécurité et qui nécessite de la concentration et de la vigilance de la part de l'agent.

- **Bilan un fruit pour la récré :**

Depuis la rentrée 2009 sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, la mairie finance la distribution d'un fruit ou légume un matin par semaine aux enfants. L'idée est de redonner l'envie aux enfants de manger des fruits et des légumes plutôt que des sucreries. Durant l'année écoulée, l'offre a été plus diversifiée et cela n'a pas échappé aux enfants. Cette opération est reconduite pour cette année scolaire. Les parents sont dispensés de mettre une collation dans le sac de l'enfant le mercredi.

Félicitation aux parents qui "jouent le jeu" et mettent plus souvent des fruits à leur enfant lors de la collation du matin.

- **Parking :**

Un aménagement du parking avec marquages au sol ainsi qu'un sens unique de circulation ont été mis en place. L'entrée sur le parking s'effectue « côté bâtiment de l'école » et la sortie « côté lotissement ». Merci de respecter scrupuleusement ce sens de circulation et **d'en informer les personnes susceptibles de venir déposer ou récupérer les enfants. La municipalité veillera au respect des règles de circulation de cet aménagement essentiel pour la sécurité de tous.**

D'autre part, déposez votre enfant une fois votre véhicule stationné car si vous le faites devant l'école vous créez des « bouchons ». Merci d'éviter d'une manière générale « les attroupements » sur la voie publique, au delà des jardinières, car des consignes de sécurité strictes ont été édictés par les autorités étatiques.

- **Sécurité :**

Suite aux différents attentats qui ont endeuillé notre pays, le préfet et l'éducation nationale ont apporté des consignes et obligations particulières.

En dehors des heures d'arrivée et de départ des enfants, la porte principale de l'école ainsi que les différentes portes, grilles, et portails sont verrouillés. L'entrée ne peut se faire que par le biais d'un visiophone. Ainsi lors de l'arrivée à la garderie du matin, et lors du départ de celle du soir, le parent est invité à sonner et à s'identifier pour que l'enseignant ou le personnel communal lui ouvre.

D'une manière générale, l'accès à l'enceinte et au bâtiment de l'école pour les parents (ou adulte accompagnant identifié) d'enfants à partir du cours élémentaire, sera restreint et placé sous l'autorité des enseignants en dehors évidemment des plages de réunions, manifestations prévues, enfants malades, circonstances particulières...

D'autre part, des exercices de sécurité incendie, ainsi que de confinement/intrusion (PPMS) vont être réalisés avant la Toussaint. Vous bénéficierez de davantage d'informations sur l'application concrète d'éventuelles nouvelles règles de sécurité ainsi que sur les dates des futurs exercices dès que possible.

La sécurité étant l'affaire de tous, la municipalité vous encourage à signaler aux enseignants et personnels, « tout comportement, faits, événements anormaux ou suspects » à proximité de notre école, sans pour autant « tomber dans la psychose ou une suspicion excessive envers autrui ».

- **Piscine :**

Cette discipline est inscrite au programme depuis plusieurs années. Depuis l'année scolaire 2008/2009, les élus ont fait en sorte d'obtenir un créneau pour des cours de natation destinés au GS CP et CE1. L'objectif de ces cours est qu'un enfant puisse sortir indemne, par exemple, s'il venait à tomber dans une piscine. Ces cours ont un coût. Pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, les coûts se sont répartis comme suit : les cours 1650 € financés par la mairie et pour le transport 510 € financés par l'APE. Merci à tous les membres de l'APE et à sa présidente.

- **Manifestations :**

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui répondent présents aux diverses sollicitations : 8 Mai, 11 Novembre, La journée des droits de l'enfant,...